



SYNDICAT DU VAL DE LOIRE
Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE

Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : accueil@svl79.fr

Comité Syndical Du 10 Février 2016

Procès-Verbal

Le 10 Février 2016, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 26 janvier 2016, s'est assemblé dans l'amphithéâtre de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à Saint Porchaire, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Délégué	Présent	Délégué	Présent
BOISME – MORIN Yves	X	BRESSUIRE – BERNIER Jean-Michel	X
BRESSUIRE – BREGEON Emile	X	BRESSUIRE – BROCHARD Jacques	
BRESSUIRE – DUFAURET Josette	X	BRESSUIRE – LECOUTRE Serge	X
BRESSUIRE – MOREAU Jean-François		BRESSUIRE – PANNETIER Michel Pouvoir à DUFAURET Josette	Pouvoir
CHICHE – RENAUDET Gilles		FAYE L'ABBESSE – REGNIER Dominique	X
GEAY – QUINTY Tony		BRETIGNOLLES – COUSIN Isabelle	X
CERIZAY – AUBINEAU Jacky	X	CERIZAY – BODIN Jean-Pierre	X
CHANTELOUP – TRICOT Dominique	X	CIRIERES – INGREMEAU Dorothée	X
COMBRAND – BETEAU Christian	X	COURLAY – ROUGER Marie-Claude Suppléante de GUILLOTEAU Guy	X
LA CHAPELLE ST ETIENNE – BOCHE Patrice		LA CHAPELLE ST LAURENT – RIOLON Patricia Suppléante de BILHEU Jean-Yves	X
LA FORET SUR SEVRE – MOREAU Daniel	X	LARGEASSE – DAVID Michel	X
BREUIL BERNARD – POINT Serge	X	LE PIN – AIRAUD Léopold	X
MONCOUTANT – GOBIN Jean-Marc	X	MONCOUTANT – PETRAUD Gilles	
MONTRAVERS – JEAN David	X	MOUTIERS SOUS CHANTEMERLE – METAIS Thierry	X
PUGNY – FAZILLEAU Stanislas	X	ST ANDRE SUR SEVRE – LOPES Nelson	X
ST JOUIN DE MILLY – GUILLET Jean-Marie	X	TRAYES – FREROT Jean-Pierre	
ARGENTONNAY – BESNARD Sandra		ARGENTONNAY – GRIMAUULT Jean-Paul	
GENNETON – MOENS Philippe		LA PETITE BOISSIERE – GODET Jean-Pierre	
MAULEON – COUSSEAU Jean Marie	X	MAULEON – LOISEAU Joël	X
MAULEON – PAULIC Claire Pouvoir à LOISEAU Joël	Pouvoir	NUEIL LES AUBIERS – BREMOND Philippe Pouvoir à SIMONNEAU Jean	Pouvoir
NUEIL LES AUBIERS – SIMONNEAU Jean	X	ST AMAND SUR SEVRE – ECHASSERIAU Viviane Suppléante de BAZANTAY Sylvie	X
ST AUBIN DU PLAIN – MAROLLEAU Serge	X	ST MAURICE ETUSSON – LAGOGUEE Pascal	X
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES – AUDOUIT Gérard	X	VOULMENTIN – BOUTIN Patrick	
ARGENTON L'EGLISE – ENON Sylvie	X	BOUILLE LORETZ – MERCERON Jean-Marie	X
BOUILLE ST PAUL – BARDET Jean-Luc	X	BOUSSAIS – GRIMAUULT Willy	
CERSAY – DUGAS Luc-Jean Pouvoir à BARDET Jean-Luc	Pouvoir	COULONGES THOUARSAIS – ERISSE Sébastien	
GLENAY – BACHER Alain		LUCHE THOUARSAIS – PALLUAU Joële	
LUZAY – AUBRIT Nicole		MASSAIS – VERGNAULT Yannick	X
PIERREFITTE – GRELLIER Géraldine	X	SAINT VARENT – DEHAY Christophe	X
SAINTE GEMME – NIORT Emmanuel		ST MARTIN DE SANZAY – POUPARD Emmanuelle	

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	60
Nombre de membres présents	37
Nombre de suffrages exprimés	41

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
Mme DUFAURET Josette est désignée comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 14 Octobre 2015

Le compte-rendu de la réunion du 14 Octobre 2015 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 14 Octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 – Résultats de l'exercice 2015

RESULTAT DE L'EXERCICE 2015			
	INVESTISSEMENT 2015	FONCTIONNEMENT 2015	TOTAL CUMULE 2015
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	7 098 158.49 €	10 946 791.48 €	18 044 949.97 €
Recettes nettes	2 240 557.48 €	8 983 686.19 €	11 224 243.67 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	7 098 158.49 €	10 946 791.48 €	18 044 949.97 €
Dépenses nettes	3 443 282.90 €	7 582 309.88 €	11 025 592.78 €
Résultat de l'exercice	-1 202 725.42 €	1 401 376.31 €	198 650.89 €

RESULTAT D'EXECUTION 2015				
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Résultat de l'exercice (3)	Résultat de clôture (1-2+3)
INVESTISSEMENT	1 519 238.48 €		-1 202 725.42 €	316 513.06 €
FONCTIONNEMENT	1 762 600.78 €	0.00 €	1 401 376.31 €	3 163 977.09 €
RESULTAT D'EXECUTION	3 281 839.26 €	0.00 €	198 650.89 €	3 480 490.15 €

3 – Budget Primitif 2016

Tous les membres du comité syndical ont été destinataires du projet de Budget Primitif 2016 (voir ci-après). Celui-ci a été construit conformément aux orientations budgétaires du 14 Octobre 2015.

Le BP 2016 reprend les résultats de l'exercice 2015, et est voté par chapitre. Les principales dépenses et recettes du BP 2016 sont données ci-après :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses :

011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL = 5 181 500 € :

- 604** Prestations de service : 300 000 €. Réalisation des branchements et contrôle des Poteaux Incendie.
- 605** Achats d'eau : 2 300 000 € - Montant en baisse du fait d'une nouvelle baisse du prix du m³ pour le Syndicat Mauges Gâtine (Loire).
- 611** Exploitation du service d'eau : 2 500 000 €. Gestion des ouvrages d'eau par VEOLIA EAU, dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public et Traitement de l'eau de Ligaine par le SEVT.
- 6132** Location immobilière : 14 000 €. Location des bureaux à Becot Climatique.
- 6228** Divers – Contrat de Nappe : 10 000 €. Remboursement du SEVT pour les actions du programme Re-Source pour les forages de Ligaine.

012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES = 199 280 € :

65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE = 105 000 € :

- 6541** Créances admises en non-valeur : 70 000 €

66 – CHARGES FINANCIERES = 800 000 € :

- 66111** Intérêts des emprunts : 400 000 €
- 668** Autres charges financières : 400 000 €. Provision pour frais financiers pour remboursement anticipé d'emprunt.

67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES = 43 500 € :

6742 Fonds de coopération internationale + Sensibilisation à l'environnement : 18 500 € - Financement d'actions de coopération d'internationale, dans le domaine de l'eau, à hauteur de 0,2 % des ventes d'eau et Actions de sensibilisation dans les écoles.

6743 Fonds Solidarité Eau : 15 000 € - Financement du Fonds du Conseil Départemental pour aider les familles en difficulté au paiement de leur facture d'eau, à hauteur de 0,2 % des ventes d'eau.

022 – DEPENSES IMPREVUES = 440 000 € :

023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = 1 844 860.15 €

042 – AMORTISSEMENTS = 1 600 000 €

- Recettes :

70 – VENTES DE PRODUITS = 7 940 000 €

70111 Ventes d'eau aux abonnés : 7 500 000 € - Montant en diminution du fait de la baisse du prix de l'eau votée pour 2016.

704 Participations aux travaux : 270 000 € - Recettes liées aux branchements particuliers

7068 Prestations de services : 140 000 € - Frais d'accès au service.

7088 Contrôle des Poteaux Incendie : 30 000 €

75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE = 12 000 €

76 – PRDOUITS FINANCIERS = 50 €

77 PRDOUITS EXCEPTIONNELS = 61 000 €

7711 Frais de relance et pénalités : 60 000 €.

042 AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS = 95 000 €

002 EXCEDENT ANTERIEUR = 3 163 977.09 €, diminué de l'autofinancement des programmes antérieurs pour 1 057 886.94 € = 2 106 090.15 €

La section de Fonctionnement s'équilibre à 10 214 140.15 €.

INVESTISSEMENT :

- Dépenses :

20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES = 259 000 €, dont 209 000 € en report

2031 Frais d'études : 259 000 € – Solde des recherches en eau, Périmètre de Protection de Ligaine et étude patrimoniale du réseau d'eau potable

21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES = 55 000 €, dont 15 000 € en report

21561 Matériel spécifique : 33 000 € – Acquisition des compteurs d'eau

23 – IMMOBILISATIONS EN COURS = 4 794 000 €, dont 2 184 000 € en report

2315 Travaux : 4 794 000 € –

- Réfection extérieure du rés. de Moulin Jacquet = 130 000 €
- Canalisation La Gare de St Aubin – la Ménie = 1 490 000 €
- Desserte Hôpital de Faye l'Abbesse = 90 000 €
- Nouvelle station de pompage de Terves = 390 000 €
- Renouvellement Urbain 2016 = 650 000 €
- Renouvellement Rural 2016 = 350 000 €
- Canalisation St Amand – le Temple = 500 000 €
- Réfection du réservoir de Mauléon = 150 000 €

16 – EMPRUNTS = 1 795 000 € - Remboursement du capital des emprunts, dont 950 000 € de remboursement anticipé.

020 – DEPENSES IMPREVUES = 50 000 €

040 AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS = 95 000 €

- Recettes :

13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT = 365 600 €

- 13111** Subvention Agence de l'Eau : 84 000 € - Etude patrimoniale du réseau d'eau potable et périmètre de protection de Ligaine.
- 1313** Subvention Conseil Général : 41 600 € - Etude patrimoniale du réseau d'eau potable et périmètre de protection de Ligaine.
- 1318** Participations des lotisseurs = 240 000 €

16 – EMPRUNTS = 1 863 139.85 € - Financement des travaux sur 25 ans.

021 – VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION = 1 844 860.15 €

040 - AMORTISSEMENTS = 1 600 000 €

010 – OPERATIONS PATRIMONIALES = 1 057 886.94 € (autofinancement des programmes antérieurs).

001 – EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE = 316 513.06 €

La section d'Investissement s'équilibre à 7 048 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ↪ **ADOpte le budget primitif 2016, avec un contrôle au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement ;**
- ↪ **DECIDE d'utiliser le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :**
 - ↪ **1 057 886.94 € au compte 1068.**
 - ↪ **2 106 090.15 € en excédent antérieur reporté de fonctionnement.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	BP 2016
011	Charges à Caractère Général	6 100 000.00	5 410 746.31	5 181 500.00
604	Prestations de service (branchements, contrôle PI)	480 000.00	249 131.63	300 000.00
605	Achats d'eau	2 400 000.00	2 202 546.72	2 300 000.00
6061	Eau, Electricité, Chauffage	3 000.00	2 604.31	3 000.00
6063	Fournitures entretien et petit équipement	1 200.00	919.59	1 200.00
6064	Fournitures Administratives	1 500.00	1 663.85	1 800.00
6066	Carburant	1 300.00	930.72	1 100.00
6068	Autres matières et fournitures	1 000.00	93.49	1 000.00
611	Exploitation du service d'eau - Traitement SEVT	3 100 000.00	2 849 054.42	2 500 000.00
6132	Location immobilière	14 000.00	12 240.00	14 000.00
6135	Locations mobilières	1 500.00	1 329.70	1 500.00
6137	Redevances, droits de passage (SNCF....)	500.00	0.00	500.00
6152	Entretien biens immobiliers	2 000.00	11 642.00	2 000.00
61551	Entretien et réparations matériel roulant	1 000.00	108.67	1 000.00
61558	Entretien biens mobiliers	2 000.00	1 938.11	2 000.00
6156	Maintenance des logiciels	10 000.00	5 641.45	6 000.00
6161	Primes d'assurance	5 000.00	4 411.64	5 000.00
617	Etudes et recherches	20 000.00	18 782.50	5 000.00
618	Divers - Formations	4 000.00	290.00	4 000.00
6226	Honoraires	2 000.00	344.28	2 000.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000.00	0.00	1 000.00
6228	Divers - Contrat de Nappe	8 000.00	8 986.07	10 000.00
6231	Annonces et insertions	5 000.00	939.74	500.00
6236	Catalogues et imprimés	1 000.00	379.00	1 000.00
6237	Publications	1 000.00	1 133.18	1 000.00
6238	Frais divers de publicité	4 000.00	0.00	0.00
6256	Missions	1 000.00	840.12	1 000.00
6257	Réceptions	2 000.00	1 125.04	5 000.00
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00	2 300.59	2 500.00
6262	Frais de télécommunications	4 000.00	3 028.69	4 000.00
6281	Concours divers	4 000.00	2 850.06	4 000.00
6288	Autres - Redevance OM	500.00	135.74	400.00
635111	Cotisation foncière des entreprises	16 000.00	25 355.00	0.00

012	Charges de personnel et frais assimilés	196 775.00	175 640.11	199 280.00
6332	Cotisations au FNAL	500.00	120.07	500.00
6336	Cotisations CDG et CNFPT	2 000.00	1 825.07	2 000.00
6338	Autres impôts et taxes	500.00	270.25	500.00
6411	Salaires	100 000.00	90 105.09	100 000.00
6413	Primes et gratifications	30 000.00	30 103.68	35 000.00
6415	Supplément familial	2 000.00	1 154.27	2 000.00
6451	Cotisations URSSAF	17 000.00	14 706.72	17 000.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	32 000.00	28 681.92	32 000.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	10 000.00	1 376.07	0.00
6455	Assurance du Personnel SOFCAP	0.00	5 091.71	7 000.00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	1 000.00	204.94	1 000.00
6472	Versement Comité Entreprise (0,24%)	475.00	475.00	480.00
6474	Versement autres œuvres sociales (CNAS)	1 000.00	1 357.32	1 500.00
6475	Médecine du travail	300.00	168.00	300.00
65	Autres charges de Gestion Courante	108 000.00	47 642.59	105 000.00
651	Redevances pour licences	1 000.00	546.58	1 000.00
6531	Indemnités des élus	20 000.00	17 512.56	20 000.00
6532	Frais de missions des élus	6 000.00	1 983.34	3 000.00
6533	Cotisation retraite Elus	1 000.00	701.64	1 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	70 000.00	22 492.88	70 000.00
6542	Créances éteintes	10 000.00	4 405.59	10 000.00
	Total des Dépenses de Gestion des Services	6 404 775.00	5 634 029.01	5 485 780.00
66	Charges Financières	425 000.00	363 101.29	800 000.00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	420 000.00	363 101.29	400 000.00
668	Autres charges financières	5 000.00	0.00	400 000.00
67	Charges Exceptionnelles	59 000.00	45 080.21	43 500.00
6718	Autres charges exceptionnelles (agence de l'eau)	17 000.00	16 986.00	0.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000.00	2 021.51	10 000.00
6742	Fonds coopération internationale + Sensibilisation	16 000.00	10 072.70	18 500.00
6743	Fonds solidarité EAU	16 000.00	16 000.00	15 000.00
678	Autres charges exceptionnelles	0.00		0.00
022	Dépenses Imprévues	500 000.00	0.00	440 000.00
	Total des Dépenses Réelles	7 388 775.00	6 042 210.51	6 769 280.00
023	Virement à la Section d'Investissement	1 968 016.48	0.00	1 844 860.15
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	1 590 000.00	1 540 099.37	1 600 000.00
6811	Dotations amortis. des immobilisations	1 590 000.00	1 540 099.37	1 600 000.00
	Total des Prélèvements au Profit de la Section d'Investissement	3 558 016.48	1 540 099.37	3 444 860.15
	TOTAL DES DÉPENSES	10 946 791.48	7 582 309.88	10 214 140.15

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	BP 2016
13	Attenuations de charges	0.00	11 366.00	0.00
64198	Remboursement sur rémunération du personnel	0.00	11 366.00	0.00
70	Ventes de Produits	8 650 000.00	8 637 246.87	7 940 000.00
70111	Total ventes d'eau aux abonnés	8 000 000.00	8 205 545.13	7 500 000.00
704	Participations aux travaux - branchements	450 000.00	233 724.64	270 000.00
7068	Autres prestations de services (accès au service)	170 000.00	171 246.25	140 000.00
7088	Autres produits (contrôle Poteaux Incendie)	30 000.00	26 730.85	30 000.00
75	Autres produits de gestion courante	12 000.00	11 288.16	12 000.00
751	Redevances des antennes sur réservoirs	12 000.00	11 288.16	12 000.00
	Total des Recettes de Gestion des Services	8 662 000.00	8 659 901.03	7 952 000.00
76	Produits financiers	50.00	19.87	50.00
761	Produits de participation	50.00	19.87	50.00
77	Produits Exceptionnels	447 607.21	249 231.80	61 000.00
7711	Frais de relance et pénalités	60 000.00	63 468.94	60 000.00
7714	Recouvrement sur créances admises en NV	0.00	459.68	0.00
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0.00	0.70	0.00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000.00	0.00	1 000.00
778	Autres produits exceptionnels	386 607.21	185 302.48	0.00
	Total des Recettes Réelles	9 109 657.21	8 909 152.70	8 013 050.00
042	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	74 533.49	74 533.49	95 000.00
777	Amort. des subventions d'investissement	74 533.49	74 533.49	95 000.00
	Total des Recettes d'Ordre	74 533.49	74 533.49	95 000.00
002	Excédent antérieur reporté	1 762 600.78	0.00	3 163 977.09
	Autofinancement programmes antérieurs	0.00	0.00	-1 057 886.94
	TOTAL DES RECETTES	10 946 791.48	8 983 686.19	10 214 140.15

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Report 2015	BP 2016	Report + BP 2016
20	Immobilisations incorporelles	280 000.00	66 352.00	209 000.00	50 000.00	259 000.00
2031	Frais d'études	280 000.00	66 352.00	209 000.00	50 000.00	259 000.00
21	Immobilisations corporelles	87 000.00	24 531.87	15 000.00	40 000.00	55 000.00
2111	Terrains nus	24 500.00	8 074.60	0.00	10 000.00	10 000.00
21561	Matériel spécifique d'exploitation EAU	50 000.00	14 760.77	15 000.00	18 000.00	33 000.00
2182	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2183	Matériel informatique	10 000.00	1 696.50	0.00	10 000.00	10 000.00
2184	Autres immobilisations corporelles	2 500.00	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00
23	Immobilisations en cours	5 775 000.00	2 454 994.68	2 184 000.00	2 610 000.00	4 794 000.00
2315	Travaux Programmes Antérieurs	1 165 000.00	881 051.76	134 000.00	0.00	134 000.00
2315	Travaux Programme 2015	4 610 000.00	1 573 942.92	2 050 000.00	270 000.00	2 320 000.00
2315	Travaux Programme 2016				2 340 000.00	2 340 000.00
238	Avances et acompte sur travaux	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	71 625.00	71 625.00	0.00	0.00	0.00
266	Autres formes de participation (Actions SPL Cebron)	71 625.00	71 625.00	0.00	0.00	0.00
	Total des Dépenses d'Equipement	6 213 625.00	2 617 503.55	2 408 000.00	2 700 000.00	5 108 000.00
13	Subventions d'investissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1318	Titre annulé sur exercices antérieurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et Dettes assimilées	760 000.00	751 245.86	0.00	1 795 000.00	1 795 000.00
1641	Emprunts	700 000.00	692 579.18		1 735 000.00	1 735 000.00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	60 000.00	58 666.68		60 000.00	60 000.00
020	Dépenses Imprévues	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00	50 000.00
	Total des Dépenses Financières	810 000.00	751 245.86	0.00	1 845 000.00	1 845 000.00
	Total des Dépenses Réelles	7 023 625.00	3 368 749.41	2 408 000.00	4 545 000.00	6 953 000.00
040	Opérations d'Ordre de transfert entre sections	74 533.49	74 533.49	0.00	95 000.00	95 000.00
139111	Amort. subventions Agence de l'Eau	12 938.18	12 938.18		24 000.00	24 000.00
139118	Amort. subventions de l'Etat	21 335.10	21 335.10		21 400.00	21 400.00
13912	Amort. subventions région	2 890.53	2 890.53		3 000.00	3 000.00
13913	Amort. subventions Départements	6 804.33	6 804.33		9 000.00	9 000.00
13915	Amort. subventions Groupement de Collectivités	659.58	659.58		1 000.00	1 000.00
13916	Amort. Subventions autres établissements publics	4 517.37	4 517.37		4 600.00	4 600.00
13918	Autres Subventions	25 388.40	25 388.40		32 000.00	32 000.00
	Total des Dépenses d'Ordre	74 533.49	74 533.49	0.00	95 000.00	95 000.00
001	Déficit antérieur reporté	0.00	0.00		0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES	7 098 158.49	3 443 282.90	2 408 000.00	4 640 000.00	7 048 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

ART.	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Report 2015	BP 2016	Report + BP 2016
13	Subventions d'Equipement	533 000.00	298 018.15	133 600.00	232 000.00	365 600.00
13111	Subventions Agence de l'Eau	105 000.00	50 383.15	54 000.00	30 000.00	84 000.00
13118	Subventions Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1313	Subvention Conseil Départemental	40 000.00	10 400.00	29 600.00	12 000.00	41 600.00
1318	Autres subventions	388 000.00	237 235.00	50 000.00	190 000.00	240 000.00
16	Emprunts et Dettes Assimilées	1 487 903.53	400 000.00	900 000.00	963 139.85	1 863 139.85
1641	Emprunts auprès des établissements de crédit	1 487 903.53	400 000.00	900 000.00	963 139.85	1 863 139.85
	Total des Recettes d'Equipement	2 020 903.53	698 018.15	1 033 600.00	1 195 139.85	2 228 739.85
	Total des Recettes Réelles	2 020 903.53	698 018.15	1 033 600.00	1 195 139.85	2 228 739.85
021	Virement de la section d'exploitation	1 968 016.48	0.00		1 844 860.15	1 844 860.15
040	Opérations d'Ordre de Transfert entre Sections	1 590 000.00	1 540 099.37	0.00	1 600 000.00	1 600 000.00
28031	Frais d'études	75 000.00	66 294.49		77 000.00	77 000.00
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences	0.00	4 539.44		0.00	0.00
2808	Autres Immobilisations incorporelles	0.00	0.00		0.00	0.00
281311	Bâtiments	15 000.00	14 388.05		15 000.00	15 000.00
281351	Bâtiments d'exploitation	15 000.00	14 203.00		15 000.00	15 000.00
281531	Installations à caractère spécifique	1 450 000.00	1 417 674.09		1 468 000.00	1 468 000.00
281561	Matériel spécifique d'exploitation	10 000.00	7 858.00		9 000.00	9 000.00
28157	Agencements, aménagements réseaux	7 000.00	6 083.17		7 000.00	7 000.00
28182	Matériel de transport	6 000.00	2 893.16		3 000.00	3 000.00
28183	Matériel informatique	7 000.00	5 240.39		5 000.00	5 000.00
28184	Mobilier	5 000.00	925.58		1 000.00	1 000.00
28188	Autres Immobilisations corporelles	0.00	0.00		0.00	0.00
	Total des Prélèvements provenant de la section d'exploitation	3 558 016.48	1 540 099.37	0.00	3 444 860.15	3 444 860.15
10	Opérations Patrimoniales	0.00	2 439.96	0.00	1 057 886.94	1 057 886.94
10222	FCTVA	0.00	2 439.96		0.00	0.00
1068	Autofinancement Programmes Antérieurs	0.00	0.00		1 057 886.94	1 057 886.94
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'imm	0.00	0.00		0.00	0.00
	Total des Recettes d'Ordre	0.00	2 439.96	0.00	1 057 886.94	1 057 886.94
001	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 519 238.48	0.00		316 513.06	316 513.06
	TOTAL DES RECETTES	7 098 158.49	2 240 557.48	1 033 600.00	6 014 400.00	7 048 000.00

Programmes de travaux et études Eau Potable

Code		LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Reports 2016	BP 2016	BP + Reports 2016
		Travaux antérieurs à 2015	1 165 000.00	881 051.76	134 000.00	0.00	134 000.00
792	2315	Réservoir de Montigny	50 000.00	32 119.38	0.00	0.00	0.00
1402	2315	Lotissements 2014	30 000.00	22 791.05	0.00	0.00	0.00
1403	2315	Renouvellement Urbain 2014	110 000.00	201 554.29	0.00	0.00	0.00
1404	2315	Renouvellement Rural 2014	50 000.00	10 867.02	0.00	0.00	0.00
1411	2315	Canalisation Etusson - La Pommeraie	600 000.00	543 343.54	0.00	0.00	0.00
1452	2315	Réfection réservoir de Moulins	50 000.00	45 029.00	4 000.00	0.00	4 000.00
1453	2315	Réfection ext.réservoir de Moulin Jacquet	200 000.00	180.00	130 000.00	0.00	130 000.00
1499	2315	Travaux Divers 2014	75 000.00	25 167.48	0.00	0.00	0.00
		Travaux 2015	4 610 000.00	1 573 942.92	2 050 000.00	270 000.00	2 320 000.00
1502	2315	Lotissements 2015	300 000.00	230 277.49	65 000.00	0.00	65 000.00
1503	2315	Renouvellement Urbain 2015	600 000.00	688 382.80	0.00	250 000.00	250 000.00
1504	2315	Renouvellement Rural 2015	300 000.00	92 572.68	20 000.00	0.00	20 000.00
1505	2315	Ecart 2015	120 000.00	48 486.57	0.00	0.00	0.00
1511	2315	Canalisation La Gare de St Aubin - la Méni	1 500 000.00	4 010.00	1 490 000.00	0.00	1 490 000.00
1512	2315	Canalisation Montigny - Cirières	800 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1513	2315	Canalisation sous l'Argenton	200 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1514	2315	Desserte Hôpital Faye l'Abbesse	70 000.00	0.00	70 000.00	20 000.00	90 000.00
1515	2315	Canalisation 400 Combrand - le Pin	0.00	426 543.70	0.00	0.00	0.00
1551	2315	Nouvelle station de pompage de Terves	400 000.00	420.00	390 000.00	0.00	390 000.00
1552	2315	Etanchéité réservoir de Chanteloup	150 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1553	2315	Démolition Bâche de Montigny	20 000.00	650.00	0.00	0.00	0.00
1554	2315	Aménagement extérieur Moulin Jacquet	50 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1599	2315	Travaux Divers 2015	100 000.00	82 599.68	15 000.00	0.00	15 000.00
		Travaux 2016	0.00	0.00	0.00	2 340 000.00	2 340 000.00
1602	2315	Lotissements 2016				200 000.00	200 000.00
1603	2315	Renouvellement Urbain 2016				650 000.00	650 000.00
1604	2315	Renouvellement Rural 2016				350 000.00	350 000.00
1605	2315	Ecart 2016				50 000.00	50 000.00
1611	2315	Canalisation St Amand - le Temple				500 000.00	500 000.00
1612	2315	Canalisation Sanzay - la Butte				50 000.00	50 000.00
1613	2315	Canalisation sous l'Argenton				200 000.00	200 000.00
1651	2315	Réfection réservoir de Mauléon				150 000.00	150 000.00
1652	2315	Réfection réservoir de Combrand				20 000.00	20 000.00
1653	2315	Réfection station de la Ménie				20 000.00	20 000.00
1654	2315	Aménagement extérieur Moulin Jacquet				50 000.00	50 000.00
1699	2315	Travaux Divers 2016				100 000.00	100 000.00
TOTAL TRAVAUX 2315			5 775 000.00	2 454 994.68	2 184 000.00	2 610 000.00	4 794 000.00
Code		LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Reports 2016	BP 2016	BP +Reports 2016
		Etudes	280 000.00	66 352.00	209 000.00	50 000.00	259 000.00
591	2031	Recherches en eau	70 000.00	5 652.00	60 000.00	0.00	60 000.00
1591	2031	Perimètre de protection Ligaine	10 000.00	0.00	10 000.00	50 000.00	60 000.00
1391	2031	Etude Patrimoniale du réseau	200 000.00	60 700.00	139 000.00	0.00	139 000.00
		Immobilisations corporelles	87 000.00	24 531.87	15 000.00	40 000.00	55 000.00
	2111	Terrains divers	24 500.00	8 074.60	0.00	10 000.00	10 000.00
1497	21561	Fournitures de compteurs 2014	25 000.00	14 760.77	0.00	0.00	0.00
1597	21561	Fournitures de compteurs 2015	25 000.00		15 000.00	0.00	15 000.00
1697	21561	Fournitures de compteurs 2016				18 000.00	18 000.00
	2182	Matériel de transport	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	2183	Fournitures informatique + logiciels	10 000.00	1 696.50	0.00	10 000.00	10 000.00
	2184	Mobilier	2 500.00	0.00	0.00	2 000.00	2 000.00
TOTAL 20-21			367 000.00	90 883.87	224 000.00	90 000.00	314 000.00
Total Général			6 142 000.00	2 545 878.55	2 408 000.00	2 700 000.00	5 108 000.00

Subventions

Code	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Reports	BP 2016	BP + Reports 2016
	13111 - Agence de l'Eau	105 000.00	50 383.15	54 000.00	30 000.00	84 000.00
1391	Etude patrimoniale	80 000.00	25 590.00	54 000.00	0.00	54 000.00
1591	Perimètre de protection de Ligaine	25 000.00	24 793.15	0.00	30 000.00	30 000.00
	13 118 - Etat	0.00	0.00	0.00	0.00	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	1313 - Conseil Départemental	40 000.00	10 400.00	29 600.00	12 000.00	41 600.00
1391	Etude patrimoniale	40 000.00	10 400.00	29 600.00	0.00	29 600.00
1591	Perimètre de protection de Ligaine	0.00	0.00	0.00	12 000.00	12 000.00
	1318 - Autres financeurs	388 000.00	237 235.00	50 000.00	190 000.00	190 000.00
1402	Lotissements 2014	38 000.00	37 983.37	0.00	0.00	0.00
1403	Renouvellement Urbain 2014	0.00	2 921.25	0.00	0.00	0.00
1499	Divers Travaux 2014	0.00	4 423.09	0.00	0.00	0.00
1502	Lotissements 2015	300 000.00	165 372.62	50 000.00	0.00	0.00
1503	Renouvellement Urbain 2015	0.00	2 900.00	0.00	0.00	0.00
1505	Ecarts 2015	20 000.00	16 478.95	0.00	0.00	0.00
1599	Divers Travaux 2015	30 000.00	7 155.72	0.00	0.00	0.00
1602	Lotissements 2016				180 000.00	180 000.00
1605	Ecarts 2016				10 000.00	10 000.00
1699	Divers Travaux 2016				0.00	0.00

TOTAL SUBVENTIONS	533 000.00	298 018.15	133 600.00	232 000.00	315 600.00
--------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Emprunts

Code	LIBELLE	Budgétisé 2015	Réalisé 2015	Reports	BP 2016	BP + Reports 2016
1641	Emprunt Cana Etusson - la Pommeraie	400 000.00	400 000.00	0.00	0.00	0.00
1641	Emprunt Cana St Aubin - la Ménie	687 903.53	0.00	600 000.00	900 000.00	1 500 000.00
1641	Emprunt Station de pompage de Terves	400 000.00	0.00	300 000.00	0.00	300 000.00
1641	Travaux divers 2016				63 139.85	63 139.85

TOTAL EMPRUNTS	1 487 903.53	400 000.00	900 000.00	963 139.85	1 863 139.85
-----------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

4 – Demande de subvention pour « Révision des périmètres de protection des forages de Ligaine : compléments techniques et démarches administratives »

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que l'hydrogéologue agréé, nommé pour la révision des périmètres de protection de Ligaine, a rendu son rapport.

Celui-ci a délimité les différents périmètres de protection des captages :

- Périmètre immédiat.
- Périmètres rapprochés (3 niveaux, avec des servitudes différentes).
- Périmètre éloigné.

Concernant les 3 périmètres rapprochés, l'hydrogéologue agréé a demandé la réalisation de mesures de terrain complémentaires permettant d'affiner le tracé de ces périmètres (profil piézométrique et carottages).

De plus, à l'issue de la validation de ces derniers, le SVL doit engager les démarches administratives suivantes :

- Etude des plans et état parcellaire des périmètres de protection (immédiat et rapproché).
- Notice d'incidence et évaluation économique.
- Organisation de l'enquête publique.
- Demande d'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique.

L'estimation de ces prestations s'élève à 100 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ↪ **APPROUVE le rapport de l'hydrogéologue agréé (sous réserve des modifications liées aux mesures de terrain complémentaires),**
- ↪ **AUTORISE le lancement des démarches administratives liées à cette révision de périmètres.**
- ↪ **AUTORISE la sollicitation de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, pour l'obtention de subventions aux taux les plus élevés pour cette opération.**

5 – Convention de partenariat SEVT / SVL relative au programme Re-Source des Bassins d’Alimentation du Pays Thouarsais

Suite aux deux premiers programmes d’actions pour la reconquête de la qualité de l’eau des captages de St Jouin de Marnes (3 forages), Pas De Jeu (3 forages) et Ligaine (2 forages), appelés « Contrat de Nappe », et leur passage en captages prioritaires Grenelle, le SEVT et le SVL ont décidé d’intégrer le programme régional Re-Sources.

Après la réalisation du bilan du Contrat de Nappe et un diagnostic de territoire sur les bassins d’alimentation des captages (BAC), un nouveau programme d’actions a été élaboré. Les mesures qui le composent sont définies dans le « Contrat territorial des BAC du Pays Thouarsais », signé par les différents partenaires le 28 mai 2014.

A travers ce programme, la mise en place d’actions à caractère préventif a pour objectif de stabiliser, à terme, les teneurs en nitrates et micropolluants de ces captages.

Le SEVT et le SVL mèneront les actions conjointement, par l’intermédiaire du personnel du SEVT, qui assurera la gestion quotidienne de ces actions.

Pour permettre cette gestion intersyndicale, il est nécessaire d’établir une convention régissant les modalités de participation du SVL et du SEVT.

Mme la Présidente demande donc aux membres du Comité Syndical l’autorisation de signer la convention relative au programme Re-Source avec le SEVT.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l’unanimité,

↪ **AUTORISE Mme la Présidente à signer la convention relative au programme Re-Source avec le SEVT.**

6 – La Défense Incendie : Une compétence communale sous la responsabilité du Maire



Une compétence communale sous la responsabilité du Maire

La réglementation :

- ▶ La prévention et la lutte contre l'incendie relèvent de la compétence exclusive de la commune.
- ▶ Loi du 17 mai 2011 : Le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est un service public juridiquement distinct du Service D'Incendie et de Secours (SDIS) et du service public d'eau potable
- ▶ Toutes les dépenses relatives à l'exercice de la compétence DECI (fourniture, pose, entretien, le renouvellement des équipements et ouvrages destinés à fournir l'eau nécessaire à la lutte contre l'incendie) relèvent des **dépenses obligatoires** de la commune (art. [L.2321-2](#) et [L.2225-3](#) du CGCT).
- ▶ Le service public de DECI est placé sous l'autorité du maire, agissant en application du pouvoir de police spéciale qui lui est conféré par le nouvel article L.2213-32 du CGCT.

Les responsabilités :

- ▶ La défense contre l'incendie de chaque commune est placée sous l'autorité et la responsabilité principale du maire au titre de ses pouvoirs de police administrative.
- ▶ La commune doit donc disposer des équipements ou des ouvrages permettant la fourniture d'eau destinée à la lutte contre l'incendie. Cette obligation recouvre en particulier de veiller à la réalisation, au contrôle et à l'alimentation des points d'eau tels que poteaux, bouches d'incendie et réservoirs.
- ▶ L'insuffisance d'implantation de points d'eau nécessaires, ou leur défaut d'entretien est de nature à engager la responsabilité de la commune en cas d'accident.



Les moyens de lutte contre l'incendie :

- ▶ Le réseau de distribution d'eau potable :
 - ▶ Les hydrants (Poteaux Incendie ou Bouches Incendie) doivent être installés et réceptionnés conformément à la norme en vigueur. Le débit à 1 bar doit correspondre aux besoins.
 - ▶ La pression de fonctionnement des hydrants doit être de 1 bar minimum pour permettre l'utilisation de tuyaux souples d'alimentation. Sauf exception, la source d'alimentation doit permettre d'assurer le débit défini pendant au moins 2 heures.



Les moyens de lutte contre l'incendie :

- ▶ **LES POINTS D'EAU NATURELS ET ARTIFICIELS :**
- ▶ Tous les dispositifs retenus doivent présenter une pérennité et une accessibilité dans le temps et l'espace. Ils peuvent concerner de très nombreux cas tels que lac, étang, citerne, mare, canaux ou encore rivière.
- ▶ Les engins de lutte contre l'incendie vont se mettre en aspiration. Il existe un dispositif permettant de raccorder facilement le matériel des services de lutte contre l'incendie et le Point d'eau : le poteau d'aspiration.
- ▶ Dans tous les autres cas, les Points d'eau doivent respecter les caractéristiques suivantes :
 - ▶ Etre en mesure de fournir, en toute situation, le volume d'eau adapté à la situation à défendre
 - ▶ Disposer d'une hauteur d'aspiration inférieure à 6 mètres en toutes circonstances
 - ▶ Disposer d'un volume utile conforme aux préconisations du SDIS.
 - ▶ Etre signalé par un panneau " Point d'aspiration d'incendie " accompagné d' une interdiction de stationner.



Les nouvelles obligations du Décret du 27/02/2015 :

- ▶ Le décret du 27 février 2015 définit les points d'eau incendie (« ouvrages publics ou privés utilisables en permanence par les services d'incendie », bouches, poteaux, points d'eau naturels ou artificiels), pose le principe d'un « référentiel national » fixant les grands principes tels que les caractéristiques techniques des points d'eau incendie, leur signalisation, les règles en matière de contrôle, etc..
- ▶ Ce référentiel national, publié le 15 Décembre 2015 confirme qu'il sera décliné avant mars 2017 au niveau Départemental, puisque chaque préfecture aura la tâche de fixer « les règles, dispositifs et procédures » concernant chaque département dans un RDDECI.
- ▶ Il reviendra aux maires d'identifier ces risques, de prendre en compte et de fixer « la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau » en fonction des sujétions de terrain, par l'intermédiaire d'un arrêté de DECI obligatoire. Par ailleurs, les maires pourront (la mesure est facultative) établir un « schéma communal (ou intercommunal) de défense extérieure contre l'incendie ».
- ▶ Les communes compétentes seront désormais chargées des différentes tâches de service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI), ces tâches incluant : les « travaux nécessaires à la création et l'aménagement des points d'eau », l'accessibilité et la signalisation de ces points, la pérennité de leur approvisionnement, leur maintenance.
 - ▶ **Les points d'eau devront être régulièrement contrôlés par les services de la commune.**

La défense incendie sur le territoire du SVL :

- ▶ La défense incendie sur le territoire du SVL peut être envisagée par l'intermédiaire de poteaux incendie sur le réseau d'eau potable, lorsque celui-ci est en mesure de délivrer les débits nécessaires (environ 1.800 unités sur le SVL).
- ▶ Par contre, le SVL ne procède pas à des surdimensionnements uniquement pour la défense incendie, qui auraient pour conséquence des temps de séjour de l'eau trop importants dans les conduites, d'où des risques de détérioration sanitaire.



Prestations offertes par le SVL aux communes en matière de défense incendie :

- ▶ Fourniture gratuite de l'eau sur les Poteaux Incendie
- ▶ Gratuité du premier remplissage (120 m3 maxi) pour les bâches artificielles alimentées à partir d'un branchement donnant lieu à un abonnement au service d'eau.
- ▶ Prise en charge par le SVL des frais de raccordement liés au renouvellement d'un poteau incendie. Seule la fourniture du Poteau est à la charge de la commune.
- ▶ Renouvellement aux frais du SVL des Poteaux Incendie réalisés à l'occasion de renouvellement de conduites d'eau potable engagés par le Syndicat.
- ▶ Gestion du Parc Poteaux Incendie en liaison avec les services du SDIS.



Les prestations de contrôle de Poteaux Incendie proposées par le SVL :

- ▶ Pour le contrôle des Poteaux Incendie de son territoire, le SVL propose aux Mairies des essais de débit/pression, réalisés par VEOLIA, exploitant du réseau de distribution d'eau potable pour le compte du SVL.
- ▶ A ce titre, VEOLIA saura mettre en œuvre une méthodologie garantissant l'exactitude des essais et le maintien de la qualité de l'eau distribuée aux abonnés.



Vidéo de présentation du contrôle des Poteaux Incendie par VEOLIA :



Les prestations de contrôle de Poteaux Incendie proposées par le SVL :

- ▶ Fréquence de mesure : 1 passage tous les 3 ans.
- ▶ Prix de la prestation 2016 : **15 € HT par an et par Poteau Incendie** (facturation sur 3 ans).
- ▶ Rapport des essais : A l'issue des essais, un rapport est établi par le SVL reprenant les résultats obtenus et présentant les éventuelles remises à niveau à effectuer sur les ouvrages. Ce rapport est transmis à la Commune, pour diffusion au SDIS.
- ▶ Pour les travaux de maintenance :
 - ▶ Si ceux-ci peuvent être réalisés sans manœuvre du PI (ex : peinture, accessibilité...), la commune peut les faire réaliser par les services de son choix (agents municipaux, entreprises extérieures...).
 - ▶ Si ceux-ci impliquent une interaction avec l'eau du réseau (ex : renouvellement), la commune s'adresse au SVL pour l'établissement d'un devis.



Document d'information et Convention de contrôle des Poteaux Incendie :

- ▶ Envoi à chaque commune d'un document d'information sur la défense incendie dans le courant du mois de Février 2016.
- ▶ Envoi d'un projet de convention pour le contrôle des Poteaux Incendie de chaque commune précisant le nombre estimatif de Prises par Commune.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.

La Présidente

Dominique REGNIER

La Secrétaire de Séance

Josette DUFAURET